

**REGLEMENTATION DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION
24 Avenue Jean-Jacques ROUSSEAU**

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-24, L. 2213-1 et suivants, les articles L. 2521-1 et suivants, fixant les pouvoirs de police des Maires,

Vu le Code de la Route, article R. 411-8 fixant les pouvoirs de police des Maires en matière de circulation et de stationnement,

Attendu que la société TERGI doit effectuer des travaux pour la création de branchement gaz sur le trottoir pour le compte de GRDF,

Vu l'emprise de chantier et les caractéristiques de la voirie, il est nécessaire d'assurer la sécurité du chantier et du public,

Considérant qu'il y a lieu d'améliorer la circulation et la sécurité des usagers et du chantier,

ARRETE

Article n°1 : Le présent arrêté prend effet du 25 août au 19 septembre 2025 devant le 24 Avenue Jean-Jacques ROUSSEAU.

Article n°2 : La circulation est restreinte au droit du chantier et la vitesse est limitée à 30 km.

Article n°3 : Le stationnement est interdit à tous véhicules sauf pour véhicule chantier, secours et service public.

Article n°4 : La signalisation réglementaire sera apposée et entretenue sur place par la société TERGI.

Article n°5 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et les contrevenants poursuivis conformément à la Loi.

Article n°6 : Tout véhicule stationné sera considéré comme gênant et pourra être mis en fourrière.

Article n°7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Le Plessis Belleville.

Article n°8 : Monsieur le chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville et les agents placés sous ses ordres, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin et les gendarmes relevant de son autorité, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article n°9 : Il sera notifié à :

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Le Plessis Belleville,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Nanteuil le Haudouin,
- TERGI, 33 rue de Lamirault à COLLEGien,
- Monsieur le Directeur des Services Technique de Le Plessis Belleville,

Le Plessis Belleville,
Le 28 juillet 2025,
Le Maire,
Dominique SMAGUINE,

